

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 1 (1913)

**Heft:** 9

  

**Artikel:** XI<sup>me</sup> Congrès de la fédération abolitionniste

**Autor:** Minod, H.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-248608>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

X sidèrent que seul, le droit de vote politique leur permettra d'exercer une action efficace dans la conduite des affaires publiques.

3° Que l'enseignement de l'histoire soit donné avec sincérité et impartialité, que, sans atténuer l'admiration de l'enfant pour l'héroïsme, le maître s'attache à diriger cette admiration vers les grandes actions qui ont honoré l'humanité et à démontrer que la guerre est aussi nuisible aux vainqueurs qu'aux vaincus, et que les non-belligérants eux-mêmes ont à en souffrir.

4° Que des réponses aux objections faites le plus souvent contre la paix soient rédigées en petits fascicules peu coûteux, qu'elles soient traduites dans les langues les plus usitées et répandues largement à travers le monde.

5° Que les femmes de toutes les nations demandent aux instituteurs et aux institutrices que leurs élèves prennent part aux concours pacifistes scolaires internationaux.

*La Section du Travail* avait à présenter des rapports sur les lois protectrices du travail des femmes, sur la protection du travail des enfants, sur le minimum de salaire.

Les vœux suivants sont votés sur le premier point :

1° Que les lois d'exception qui régissent le travail des femmes soient abrogées ou appliquées à toute la population ouvrière.

2° Que dans tous les pays les femmes s'emploient activement à propager le mouvement syndical parmi les ouvrières et les employées.

3° Que dans tous les pays le repos des femmes en couches devienne obligatoire durant un minimum de quatre semaines et qu'une indemnité leur soit accordée, soit par une loi d'assurance, soit par une loi d'assistance sociale.

Sur le second point :

1° Que les enfants ne puissent être admis dans l'industrie avant 14 ans.

2° Que tout travail de nuit, dans le commerce et l'industrie, soit interdit aux adolescents de moins de 18 ans.

3° Que le repos de nuit soit basé sur un minimum de 11 heures.

4° Que pour les cas de force majeure, dans les industries saisonnières les heures supplémentaires ne puissent pas faire un total supérieur à 12 heures et ne se fassent pas de nuit.

5° Que soient créées des Sociétés protectrices des enfants avec des membres ayant le pouvoir de réquisition.

6° Que les contrats de louage d'enfants soient interdits.

7° Que le travail des enfants dans l'agriculture soit protégé.

M<sup>me</sup> Duchêne, présidente de la *Section du Travail*, dans son rapport sur le relèvement du salaire, constate que les bas salaires du travail à domicile ont une répercussion sur les salaires d'atelier.

Elle émet le vœu que tous les efforts soient faits pour :

1° Réglementer le travail à domicile.

2° Travailler par tous les moyens possibles, y compris la revendication des droits politiques, à la réalisation du principe : à travail égal, salaire égal.

3° Instruire socialement et professionnellement les travailleuses.

4° Eclairer les consommateurs et les inciter à s'organiser.

5° Favoriser l'action coordonnée de la coopération et du syndicat.

6° Amener le vote d'une loi instituant un minimum de salaire suffisamment élevé pour être assimilé au salaire vital.

Deux vœux demandant l'un la réglementation du travail dans les prisons, ouvroirs, couvents ; l'autre, que les œuvres d'assistance n'acceptent pas du travail à vil prix, sont adoptés.

*La Section Sciences, Arts et Lettres* (M<sup>me</sup> Cruppi, présidente) présente son rapport, qui conclut, en ce qui concerne les femmes à l'Université, par les vœux suivants :

1° Que toutes les branches de l'enseignement supérieur soient accessibles aux femmes.

2° Que l'unification des grades des professeurs de l'enseignement masculin et de l'enseignement féminin soit réalisée, unification aboutissant à la création d'un corps de professeurs mixte.

D'autres vœux, demandant l'unification des salaires masculins et féminins, des examens, des programmes, des sanctions pour les deux sexes, ainsi que l'accès aux femmes à toutes les bourses et privilèges, sont adoptés.

M<sup>me</sup> Cruppi, traitant la seconde question : les femmes dans les carrières, émet les vœux :

1° Qu'à titre égal et travail égal, le salaire féminin soit égal au salaire masculin.

2° Que toutes les catégories du personnel féminin soient représentées par des femmes dans les Conseils de l'Instruction publique.

3° Que les pensions soient identiques pour les deux sexes.

4° Que dans les pays où cela n'existe pas encore, le barreau et la pharmacie soient ouverts aux femmes ; que dans tous les pays les femmes puissent entrer dans la magistrature.

*La Section du Suffrage* donne d'abord un rapport d'ordre général de M<sup>me</sup> de Schlumberger ; puis M<sup>me</sup> Maria Vérone, avocate au barreau de Paris, prend la parole pour son rapport sur l'influence du vote des femmes sur les questions d'hygiène, de moralité, etc., et sur les résultats obtenus dans les pays où la femme possède le droit de vote. C'est une constatation par des statistiques que, partout où les femmes ont le droit de vote, les maux que nous combattons ont reculé ; aussi les vœux, présentés par M<sup>me</sup> Vérone, demandant le suffrage et l'éligibilité des femmes dans tous les pays, ainsi qu'une active propagande à ce sujet dans tous les Congrès, particulièrement dans les Congrès antialcooliques, sont adoptés avec enthousiasme.

Des vœux sont encore votés pour que :

1° Le Parlement français discute le plus vite possible le projet de loi tendant à accorder aux femmes le suffrage municipal.

2° Que la question du suffrage des femmes soit posée à tous les Conseils généraux et municipaux.

Cette énumération des vœux, très abrégée cependant, paraîtra peut-être fastidieuse, elle était nécessaire pour faire connaître la besogne urgente qui nous sollicite et les pressants désirs des femmes de tous pays.

Quant à la discussion, vive parfois et toujours attachante, quant à l'atmosphère du Congrès, il faudrait des pages et des pages pour les peindre ; je dois me borner à conclure : la Presse fut excellente pour nous à Paris : on parut étonné d'entendre tant de sages paroles, de voir tant de femmes de valeur ; il faut en déduire que ceux qui déniaient aux femmes toutes les qualités qu'elles montrèrent en ce Congrès, ne les connaissent pas ou ne les connaissent que fort mal.

Thérèse CASEVITZ-ROUFF.

Paris, juin 1913.

## II. XI<sup>me</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION ABOLITIONNISTE

La Fédération abolitionniste internationale, dont le secrétariat général est à Genève, a tenu les 9-12 juin courant son onzième Congrès dans le Musée social à Paris. Pendant toute sa

durée, ce Congrès a retenu l'attention d'un auditoire fidèle qui a suivi avec le plus vif intérêt des travaux arides peut-être, mais à coup sûr d'une importance capitale. On y a tour à tour entendu les autorités les plus en vue en matière médicale, législative et morale, faire unanimement le procès de l'odieux régime de la réglementation, qui n'a pas même en sa faveur l'excuse de limiter le mal, car il est formellement accusé, avec preuves à l'appui, de le déchaîner. Fait des plus remarquables et qui a été relevé avec juste raison par M<sup>me</sup> Marguerite Durand dans les *Nouvelles*, le nombre de femmes, de jeunes gens et surtout de jeunes filles — étudiants et étudiantes — qui ont suivi les discussions, prouve que la pudibonderie niaise, les sottes conventions, ont fait leur temps, et que les principes de l'éducation ont heureusement changé. « La jeunesse des écoles, dit-elle, s'intéresse, prend de plus en plus une part au mouvement et travaille à la guérison de l'une des plus affreuses plaies sociales, s'attaquant courageusement à la chose sans craindre de prononcer le mot. Quel chemin parcouru ! Il y a quinze années à peine, une femme *comme il faut* non seulement ne se serait pas intéressée à une telle question, mais aurait considéré comme une offense à sa dignité que l'on en parlât devant elle. En dehors des journaux médicaux, la presse était muette sur ce sujet. Qui, aujourd'hui, se souvient de ces choses lointaines ? »

Une part importante avait été faite dans le Congrès au côté hygiénique du sujet, qui a été magistralement traité, et a abouti à cette résolution votée à l'unanimité par l'assemblée :

« Le Congrès, après avoir entendu les rapports de MM. les professeurs Gaucher, Augagneur, Ladame, Herley, von Düring, les D<sup>rs</sup> Gueyrat et Rist,

« Constatant que la réglementation ne peut, de l'avis des spécialistes les plus autorisés, se justifier en aucune façon par des considérations d'hygiène et de prophylaxie,

« Emet, en se plaçant au point de vue de la santé publique, le vœu formel de voir disparaître la réglementation de la prostitution par l'Etat. »

Une résolution analogue a été votée au point de vue du droit.

Le Congrès avait également à son ordre du jour une question très intéressante, mais dont la complexité n'a pas permis une étude suffisamment complète : c'est celle des conditions du travail féminin dans leurs rapports avec la prostitution. Le Secrétariat de la Fédération a introduit le sujet par un mémoire dans lequel il relate les études déjà effectuées dans cette direction au cours des précédents Congrès, et deux rapporteurs, Son Exc. M<sup>me</sup> Moroze, de Saint-Petersbourg et Miss Helen Wilson, de Sheffield, ont résumé les résultats des enquêtes auxquelles elles ont procédé en Russie et en Angleterre aux fins de déterminer l'importance du facteur économique dans le développement de la prostitution. Des enquêtes analogues, dont il a été donné un bref aperçu, se poursuivent également aux Etats-Unis. La « Commission des Quinze », chargée d'étudier l'étendue et les causes du « mal social » à New-York, et tout récemment le bureau d'hygiène sociale constitué sur l'initiative de John D. Rockefeller junior, ont publié les résultats de leurs investigations en cette matière. La question sera reprise par la Fédération dans son prochain Congrès. A Paris, un très intéressant travail de M<sup>lle</sup> Pissagewski, illustré par plusieurs graphiques, avait surtout pour objectif de mettre en relief les bas salaires féminins et d'en déduire cette conséquence que la misère est assurément un des principaux, si ce n'est pas le principal facteur de la prostitution. L'exposé de M<sup>lle</sup> Pissagewski a donné lieu à une discussion très animée, mais qui ne pouvait aboutir à des conclusions vraiment décisives. C'est pourquoi l'étude sera continuée.

Le Congrès s'est clos par un meeting public à l'hôtel de la Société des Ingénieurs civils, dans lequel se sont fait entendre MM<sup>mes</sup> Avril de Sainte-Croix et de Schlumberger, MM. Raoul Allier, Ferdinand Buisson, Louis Comte, Eugène Fournière, Maurice Gregory, de Londres, Alf. de Meuron, D<sup>r</sup> Albert Nast. L'assemblée a vigoureusement applaudi les orateurs et adopté par acclamations une résolution demandant la suppression de la réglementation.

H. MINOD.

## L'Éternelle Mineure<sup>1</sup>

(Suite).

Cette question me tient fort à cœur et je voudrais voir les sociétés féministes la mettre sérieusement à l'étude.

Peut-être nombre de femmes comprendraient-elles alors et leurs maris avec elles qu'en délaissant la maison pour aller travailler dans des fabriques avec un salaire dérisoire, elles font un mauvais calcul. Mais la femme protestera volontiers contre de telles mesures, et cela pour des raisons de sentiment, car elle trouve qu'elle ne fait que son devoir, un devoir naturel, doux et sacré, en s'occupant de sa maison, de son mari et de ses enfants. C'est fort bien, mais les lois ne sont pas faites pour les bons ménages, et la femme devrait comprendre que tout ce qui peut et doit la sauvegarder ou protéger ses sœurs moins heureuses ou moins fortunées n'a rien à faire avec le sentiment.

Ces faits, dont j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles plus d'un exemple, et cela à tous les degrés de l'échelle sociale, je les ai choisis intentionnellement dans le domaine purement matériel, parce que c'est dans celui-ci que les droits de la femme pourraient être le mieux sauvegardés par des lois impartiales tenant compte des intérêts des deux sexes, et non faites seulement par l'un et pour l'un des deux. C'est aussi parce que ce sont les piqures de chaque jour qui sont les plus pénibles et bien pires le plus souvent que les gros coups.

J'ai vu un grand nombre de femmes souffrir de faits de ce genre dans leur santé physique et morale, dépérir et s'étioler sans qu'on les comprenne et c'est ici que peut s'exercer utilement l'activité bienfaisante, discrète et délicate du médecin, qui connaît l'influence si grande du moral sur le physique. Un mot placé à propos et avec tact, un avertissement discret donné au mari, une compréhension intuitive de la vie quotidienne de sa malade, des encouragements tendant à redonner à celle-ci la conscience d'elle-même, seront plus efficaces que tous les remèdes et tous les traitements les plus réputés. Car j'ai été souvent frappé et peiné de voir combien les femmes étaient passives, ignorantes et résignées. Cet homme, qui leur rendait la vie pénible et dure, qui était leur vrai seigneur et maître et ne savait jamais leur rendre justice, il suffisait d'un moment de gentillesse et de douceur de sa part pour leur faire tout oublier et elles subissaient avec résignation leur sort parce que leurs mères et grand-mères l'avaient fait avant elles. Tel un peuple, longtemps asservi, qui ne saurait comprendre la liberté et ne sait pas se révolter !

Mais où la femme est peut-être le plus à plaindre, c'est lorsque le mari boit. Quelle triste existence que celle de la femme de l'alcoolique ! L'histoire en est banale, chacun la connaît, et cependant pour celui qui la voit de près, elle est encore pire que tout ce que l'on sait ! Et l'on oublie trop les tristes conséquences de l'alcoolisme sur la descendance, et c'est cela, à

<sup>1</sup> Mouvement Féministe, 10 juin 1913.